



INVESTISSEZ DANS  
L'APPRENTISSAGE  
ET FORMEZ  
VOS FUTURS  
COLLABORATEURS

# DEVENEZ PARTENAIRE DU CFA EIA

LE CFA EIA, créé par CESI et l'Union Patronale de la Charente, forme depuis 1992 des apprentis ingénieurs généralistes ou de spécialité BTP ainsi que des experts informatiques.

Le CFA EIA a été un des premiers établissements à créer une formation d'ingénieur par l'apprentissage. Il évolue en 2010, à l'initiative de l'Union Patronale et CESI afin de pousser la dimension interprofessionnelle sur le site d'Angoulême et les deux sites de la Rochelle.

Au service des PME et grandes entreprises, le CFA s'est adapté aux attentes en prenant en compte les projets professionnels des apprentis et les mutations des entreprises. Pour cela nous avons besoins de votre soutien par le versement de la taxe d'apprentissage pour assurer le financement de nos formations et porter les projets de développement.



**509**  
NOMBRE  
D'APPRENTIS  
INGÉNIEURS  
ET  
INFORMATIENS



**750**  
ENTREPRISES PARTENAIRES

- 182 Charente et Charente-Maritime
- 298 Autres départements de Nouvelle-Aquitaine
- 270 Autres départements





## À quoi sert votre taxe d'apprentissage ?

Grâce à votre versement de taxe d'apprentissage, nous pourrions continuer à proposer des formations d'excellence et :

- **Renforcer** les interactions entre la recherche, l'innovation, l'apprentissage et les entreprises,
- **Développer** les échanges internationaux favorisant la mobilité de nos apprentis et les projets collaboratifs au service du tissu économique régional,
- **Poursuivre** le développement de nos centres en adaptant toujours plus les dispositifs de formations aux territoires et aux professionnels,
- **Continuer** à développer les pédagogies actives et par projets en partenariat avec les entreprises.

En choisissant le CFA EIA pour le versement de votre taxe d'apprentissage, vous devenez partenaire de la première école d'ingénieurs par apprentissage de Nouvelle-Aquitaine qui diplôme chaque année plus de 150 ingénieurs et informaticiens.

En devenant partenaire du CFA EIA, vous aurez la possibilité de :

- **Participer** à des forums de recrutement au sein de l'EIA,
- **Participer** activement à nos conférences professionnelles,
- **Devenir** acteur en participant à des jurys,
- **Recruter** des stagiaires issus de nos différentes formations,
- **Accéder** gratuitement à notre service emploi en diffusant vos offres,
- **Proposer** vos projets industriels afin qu'ils soient traités par nos apprentis dans le cadre de la pédagogie de l'école,
- **Bénéficier** de prestations telles que des audits QSE, ...

« **Devenez partenaire de la première école d'ingénieurs par apprentissage de la Nouvelle-Aquitaine** »

- **Au 1<sup>er</sup> janvier 2019**  
**6 formations sur 3 Campus**
- **Plus de 1 700 diplômés issus du CFA**



# Comment verser la taxe d'apprentissage ?



FRACTION RÉGIONALE  
POUR L'APPRENTISSAGE  
= 51%  
Destinés au  
CONSEIL RÉGIONAL



QUOTA  
= 26%  
Destinés au  
CFA EIA



HORS QUOTA  
= 23%  
Destinés au  
LYCÉES PRO / ÉCOLES

+ les CFA si le quota ne couvre pas les  
frais de formation/apprenti



## Formations 2019 en apprentissage



### ANGOULÊME

- Cycle Ingénieur-e spécialité généraliste
- Responsable en ingénierie des réseaux
- Responsable en ingénierie des logiciels
- Manager des systèmes d'information



### LA ROCHELLE

- Cycle Ingénieur-e spécialité BTP (réhabilitation des bâtiments) en convention avec l'Université de La Rochelle
- Cycle Ingénieur-e spécialité généraliste avec l'EIGSI

## CESI - CFA EIA – Service taxe d'apprentissage

40 route de la Croix du Milieu - 16400 LA COURONNE

Maryse Gontard - [mgontard@cesi.fr](mailto:mgontard@cesi.fr) 06 68 94 14 30

N° : UAI 0161128P

LA DATE LIMITE POUR EFFECTUER LE VERSEMENT : 28 FÉVRIER 2019

